

Sujet **[INTERNET] projet éolien à Jans**

Pour Moi <pref-eolien@loire-atlantique.gouv.fr> 🌟

Étiquettes **Important**

Autres actions ▾

1-Président MACHON
En visite officielle en Polynésie française, Emmanuel Macron a pris le temps de s'inspirer sur l'éolien.
Dans un entretien accordé à Franceinfo et diffusé mardi 27 juillet, le président de la République a défendu
« le pragmatisme au cas par cas » sur les projets éoliens, pour éviter « d'abîmer nos paysages ». C'est une
part de notre patrimoine, de notre richesse profonde, de notre identité. » Le chef de l'État, qui a préféré
mettre en avant l'énergie solaire, source de « moins de nuisances », reprend ici les nombreuses critiques qui
ont fleuri ces derniers mois contre les implantations d'éoliennes : trop encombrantes, défigurant les paysages
ruraux, nocives pour l'économie...

Il faut savoir adapter ou renoncer? aux projets d'éoliennes ? au cas par cas? et à quel coût? car trop de tension,
démantant le paysage, parce que parfois ça arrive? et, surtout qu'il faut réussir à concilier ce pragmatisme
avec notre ambition climatic?

Emmanuel Macron a reconnu qu'il y a « des zones où il faut être très prudent, car certaines régions, ont beaucoup construit et il faut penser qu'il faut, comme partout,
écouter et améliorer la concertation locale », a déclaré le président. « Mais il ne faut tomber dans aucune
catastrophe. Il y a des endroits où on pourra encore faire des projets éoliennes parce qu'ils sont adaptés et
pertinents, il y a des endroits qui sont déjà bien dotés et où il n'y a pas de consensus et donc, oui, il faudra
nous-même construire des stratégies alternatives ».

2-Etude d'impact du promoteur, volet paysage, annexe 4 du dossier
L'étude est truffée d'erreurs et d'approximation. Quelques exemples :
 Annexe 4, voir 13, page 94 : Sur le photomontage les noms de lieux dits et communa sont faux : Le
« dossier de Triffoux » d'ailleurs être celui de JANS, les « lieux-dits » finais et Les Thimaudais »
sont indiqués à la place du Bocquet.

De plus, sur ce photomontage « prévisionnel », les éoliennes du projet de la Vallée du Don ne sont pas
visibles. Or, la construction de ce parc éolien est aujourd'hui réalisée et les « machines » sont de ce
point de vue nettement visibles à l'œil nu.

Annexe 4, voir 14, page 95 : Sur ce photomontage, on note à nouveau les erreurs de localisation des
lieux-dits. Et les parcs de Derval / Lusanger déjà en service ne sont pas visibles selon l'étude alors
qu'ils le sont encore une fois car éoliennes sont parfaitement visibles à l'œil nu.

Annexe 4, voir 16, page 97 : On peut remarquer de voir localisé par des flèches en pointillés (dire non
visibles...) les éoliennes du parc de Derval / Lusanger. Pourtant, ces éoliennes sont aussi, de cette
prise de vue, parfaitement visibles à l'œil nu.

Site non exhaustive ...
Les erreurs de lieux-dits, indication de visibilité des parcs voisins nient la saturation en construction
éolienne du secteur et montrent bien le peu de soin apporté à la précision de l'étude d'impact paysage.
Encore une fois, les photomontages du dossier ne traduisent pas la réalité.

Niveau téléphonique Charge : L'impact sur l'environnement des 800 m de ligne téléphonique créés
n'a pas été étudié. Pourquoi attacher à démontre l'intégration dans le paysage du poste de tension
et son innocuité pour l'environnement si son raccordement au réseau téléphonique, via la route de
Finain, par plus de 25 poteaux métalliques galvanisés n'a pas traité.

3-Exploitants et propriétaires privés de sa terre !
Plusieurs propriétaires fonciers et exploitants agricoles ont été sollicités en 2008 pour autoriser l'étude de
factibilité du parc éolien de JANS. A cette époque, ils n'avaient pas connaissance des différents retours
d'expérience de l'exploitation éolienne et le promoteur n'a pas bien géré de prévenir les désagréments et
nuisances que pouvaient engendrer leur projet. Aujourd'hui, plusieurs propriétaires et exploitants sont pas la
possibilité d'exprimer leurs réticences et craintes liées à ce projet. En effet, le promoteur leur rappelle
constamment et fermement qu'ils se sont engagés et ne peuvent plus s'opposer au projet sous peine de
sanctions.

4-Etude acoustique.
L'évaluation de l'état initial via la réalisation d'une campagne de mesure de 12 jours sur site a été réalisée en
période hivernale (du 5 au 17 décembre 2012) ... Ce n'est pas suffisant !

Et tant que revient de la note d'étude, je ne puis pas assurer que les bruits ambiants sont très différents selon
les saisons et que vouloir faire des extrapolations par des modèles mathématiques pour l'ensemble de l'année
apparaît très hasardeux.

Par expérience, je peux affirmer que en période automnale et hivernale, les bruits de la circulation routière
produits par les axes routiers N157 et D771 passant à Jans sont et au sud de la zone d'étude, sont très
prégnants et réguliers sur le site. Cette source de bruit a-é-elle été considérée comme bruit particulier dans
l'étude ?? Rien, ne nous le précise.

En période estivale le bruit de fond de la circulation routière est quasi inexistant. Dans ces conditions, une
erreur de calcul des émergences prévisionnelles dans une éolienne est possible et fort probable.
Ceci est d'autant plus dommageable que cette période de l'année les riverains de la zone du projet éolien,
comme tous citoyens, ont le droit d'apprécier le calme et les silences

- Cartier "Idf" Cédric

- LA PISTE A DANSORRE // bal et Danse

- Compagnie du THEATRE D'ICI OUI D'AILLEURS

- PAS D'UNOM PAS D'UNOISON // collectif - musiques tsiganes et d'Europe de l'Est